



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Salaires des PE : premiers pas mais il reste encore à faire

Le ministère vient de confirmer que le montant de la nouvelle indemnité pour les professeurs des écoles s'élèverait à 400 euros annuels. Elle sera versée en deux fois, 200 euros en décembre 2013 et 200 euros en juin 2014. La rue de Grenelle a également annoncé que le taux de passage à la Hors classe serait augmenté de 1 %, soit maintenant 3% par an, ce qui devrait concerner pour cette année environ 2 000 enseignants du primaire supplémentaires.

Pour le SNUipp-FSU qui a mené, ces derniers mois, une campagne pour alerter sur le déclassement salarial des professeurs des écoles, une première marche vient d'être franchie. Pour autant, à ce jour, l'objectif affiché par le ministre lui-même, d'égalité des rémunérations de tous les corps enseignants reste à atteindre. Comme l'a souligné l'OCDE le 25 juin dernier, les professeurs des écoles français recrutés à bac + 5 sont moins bien rémunérés que la moyenne de leurs confrères de l'OCDE, et l'écart au bout de 15 ans de métier avec leurs collègues du second degré est de 2 700 euros par an (225 euros par mois), bien qu'ils passent davantage d'heures avec les élèves.

Le SNUipp-FSU demande au ministère de vraies mesures de rattrapage et leur programmation. Même métier, même dignité. Il faut que cette nouvelle indemnité atteigne 1200 euros par an, soit 100 euros par mois, à l'instar de l'indemnité perçue par les enseignants du second degré. De plus, les avancements dans la carrière doivent permettre que tous les professeurs des écoles terminent leur carrière à l'indice le plus élevé, soit aujourd'hui 2 980 euros nets par mois. .

Enfin, cette nouvelle indemnité de 400 euros annuels ne compense qu'en partie la perte de pouvoir d'achat suite aux blocages des salaires des fonctionnaires depuis 2011 et que le gouvernement entend poursuivre, de manière inacceptable, en 2014.

Paris, le 26 juin 2013